AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 517 700 Fax : 517844

CONSEIL EXECUTIF
NEUVIEME SESSION ORDINAIRE
25-29 JUIN 2006
Banjul, GAMBIE

EX.CL/263 (IX)
Original : Français

RAPPORT DE LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES EN CHARGE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

I. INTRODUCTION

1. La Commission de l'Union Africaine a organisé du 23 au 24 mars 2006 à Addis-Abeba (Éthiopie) la première Conférence des Ministres Africains en charge de l'énergie électrique sur le thème : **" Vision Commune et Orientations pour une Politique Continentale relative au secteur de l'énergie électrique"** et a été précédée par une session des experts qui s'est tenue du 20 au 22 mars 2006.

2. L'objectif principal de la conférence était de définir et adopter les orientations et stratégies en vue de promouvoir le développement du sous-secteur de l'énergie électrique en Afrique, en tenant compte des besoins immédiats et des perspectives à moyen et long termes.

II. PARTICIPATION

3. Trente-six (36) États Membres et six Communautés Économiques Régionales ont participé à la réunion. Les cinq (5) pools énergétiques régionaux ainsi que des autorités de régulation ont également pris part à la réunion. Ont également participé aux travaux des représentants de quatre organisations continentales ainsi que quatre organisations internationales.

III. PRINCIPAUX RESULTATS ATTEINTS

4. La Conférence a dégagé les orientations et stratégies suivantes pour la relance du secteur électrique africain:

- la nécessité d'entreprendre ou de poursuivre les réformes structurelles du secteur électrique selon un mode de gestion de type privé sans nécessairement privatiser les entreprises d'électricité;

- la nécessité pour les États d'intégrer les considérations régionales dans leur planification du secteur et pour les CERs et les Pools énergétiques, d'inclure les besoins continentaux;

- le développement des principaux bassins fluviaux des différentes régions comme pôles de développement énergétique;

- la diversification des sources d'énergie et d'approvisionnement;

5. La Conférence a adopté une Déclaration dite d'Addis-Abeba et un Plan d'Action visant à redynamiser et promouvoir le développement du secteur de l'énergie électrique en Afrique traduits sous forme de décisions et engagements dont les principaux sont :

***Principaux Engagements* :**

- Inscrire l'énergie comme secteur de concentration dans les priorités et programmes nationaux intégrés en mettant un accent particulier sur l'accès universel à l'énergie moderne ainsi qu'aux technologies et équipements capables de promouvoir le développement socio-économique ;

- Soutenir et renforcer la Commission Africaine de l'Énergie (AFREC) afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle ;

- Mettre en relief l'importance des projets régionaux intégrateurs y compris l'interconnexion des réseaux électriques, la mise en place de gazoducs et d'oléoducs ainsi que l'électrification rurale transfrontalière, et leur accorder la priorité dans les gouvernements respectifs ;

- Harmoniser les réglementations et promouvoir la bonne gouvernance en vue de créer un environnement favorable à l'accroissement de l'investissement direct tant national qu'étranger;

Principales Décisions :

- Créer, sous l'égide de la Commission de l'Union Africaine, la Conférence des Ministres Africains en charge de l'Énergie électrique en tant qu'organe central de coordination continentale des politiques et stratégies en matière d'énergie électrique ;

- Travailler ensemble pour mettre en valeur les ressources énergétiques notamment hydroélectriques de l'Afrique en tant qu'option majeure d'énergie renouvelable pour assurer le développement durable, l'intégration régionale, la sécurité énergétique ainsi que l'éradication de la pauvreté ;

- Créer une Commission de coordination pour le développement des grands projets hydroélectriques intégrateurs ;

- Élaborer une Vision holistique et un Schéma Directeur de développement du secteur électrique du continent en s'appuyant sur les politiques et programmes des Communautés Économiques Régionales en matière d'électrification afin de rationaliser l'utilisation des ressources énergétiques à moyen et long termes ;

- Créer un Fond Africain de l'Électricité comprenant un guichet spécifique dédié à l'électrification rurale ;

- Tenir, sous les auspices de l'AFREC, l'assemblée générale constitutive de la Commission Électrotechnique Africaine de Normalisation (AFSEC).

EX.CL/263 (IX)
Annexe
Original: français

RAPPORT SUR LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES EN CHARGE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

I. INTRODUCTION

La Commission de l'Union Africaine a organisé du 23 au 24 mars 2006 à Addis-Abeba (Éthiopie) la première conférence des Ministres Africains en charge de l'Énergie Électrique sur le thème : **" Vision Commune et Orientations pour une Politique Continentale relative au secteur de l'énergie électrique".**

La Conférence a été précédée par une session des experts qui s'est tenue du 20 au 22 mars 2006.

L'objectif principal de la conférence était de définir et adopter les orientations et stratégies en vue de promouvoir le développement du sous-secteur de l'énergie électrique en Afrique, en tenant compte des besoins immédiats et des perspectives à moyen et long termes.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

Trente-sept (36) États Membres ont participé à la réunion à savoir : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centre Africaine, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée Conakry, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Somalie, République d'Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Uganda, Zambie, Zimbabwe.

Les Communautés Économiques Régionales suivantes : UEMOA, CEEAC, CEN-SAD, COMESA, CEDAO, SADC et les cinq (5) pools énergétiques régionaux (WAPP, SPP, EAPP, PEAC, COMELEC) ainsi que des autorités de régulation ont également pris part à la réunion.

Ont également participé aux travaux des représentants des organisations continentales (UPDEA, AFREC, BAD, NEPAD) ainsi que des organisations internationales (CEA, OIF, UE et PNUE).

Pour conduire les travaux de cette Conférence, le bureau ci-après a été élu :

- Président : Afrique du Sud (Afrique Australe)
- 1er Vice-Président : Congo (Afrique Centrale)
- 2ème Vice-Président : Egypte (Afrique du Nord)
- 3ème Vice-Président : Ouganda (Afrique de l'Est)
- Rapporteur : Sénégal (Afrique de l'Ouest)

III. APERCU GENERAL DU SECTEUR ELECTRIQUE AFRICAIN

A la lumière des différentes analyses et évaluations réalisées sur le sous-secteur de l'énergie électrique, la situation du secteur se résume comme suit :

- le fort potentiel en ressources énergétiques du continent reste largement sous exploité;

- les nombreuses privatisations entreprises dans le cadre des réformes du secteur d'électricité ont donné lieu a des échecs en raison des contrats inadaptés et de l'absence d'investissements par les repreneurs privés ;

- le déficit d'informations énergétiques fiables est perceptible au plan national, régional et continental handicapant ainsi la planification du développement du secteur à moyen et long termes ;

- des normes et standards différents sont appliqués sur le continent rendant ainsi difficile l'interconnection des réseaux électriques des différentes régions.

IV. ORIENTATIONS POUR LA RELANCE DU SECTEUR ELECTRIQUE AFRICAIN

La Conférence a dégagé les orientations et stratégies suivantes pour relancer le secteur électrique africain:

- la nécessité d'entreprendre ou de poursuivre les reformes structurelles du secteur électrique selon un mode de gestion de type privé sans nécessairement privatiser les entreprises d'électricité;
- la nécessité pour les États d'intégrer les considérations régionales dans leur planification du secteur et pour les CERs et les Pools énergétiques, d'inclure les besoins continentaux;
- la reconnaissance par les États, d'une place prépondérante au secteur de l'Énergie dans les stratégies de développement;
- le développement des principaux bassins fluviaux des différentes régions comme pôles de développement énergétique;
- la mise en place, par la Commission de l'Union Africaine d'une Commission de Coordination des grands projets hydroélectriques intégrateurs;
- la diversification des sources d'énergie et d'approvisionnement;
- le maintien de la responsabilité des États dans les investissements de développement du secteur;
- la mise en place d'un mécanisme africain de suivi et d'évaluation des performances du secteur en vue de créer les conditions favorables a l'investissement.

La conférence a adopté une Déclaration dite d'Addis-Abeba et un Plan d'Action visant à redynamiser et promouvoir le développement du secteur de l'énergie électrique en Afrique.

Dans cette Déclaration, les Ministres tout en réaffirmant le rôle moteur joué par l'énergie dans l'accélération de la croissance et du développement :

Prennent l'engagement entre autres de :

- Inscrire l'énergie comme secteur de concentration dans les priorités et programmes nationaux intégrés en mettant un accent particulier sur l'accès universel à l'énergie moderne ainsi qu'aux technologies et équipements capables de promouvoir le développement socio-économique ;

- Concevoir et mettre en œuvre au niveau de nos Etats des stratégies et des politiques sectorielles de développement du secteur de l'énergie dans le cadre des réformes économiques en cours recentrées sur une approche plus intégrée du développement ;

- Soutenir et renforcer la Commission Africaine de l'Énergie (AFREC) afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle ;

- Mettre en relief l'importance des projets régionaux intégrateurs y compris l'interconnexion des réseaux électriques, la mise en place de gazoducs et d'oléoducs ainsi que l'électrification rurale transfrontalière, et leur accorder la priorité dans les gouvernements respectifs ;

- Harmoniser les réglementations et promouvoir la bonne gouvernance en vue de créer un environnement favorable à l'accroissement de l'investissement direct tant national qu'étranger;

- Exhorter les institutions multilatérales et bilatérales de financement à créer des guichets spéciaux et des mécanismes de financement novateurs pour les projets à caractère régional.

Décident notamment de :

- Créer, sous l'égide de la Commission de l'Union Africaine, la Conférence des Ministres Africains en charge de l'Énergie électrique en tant qu'organe central de coordination continentale des politiques et stratégies en matière d'énergie électrique dont le secrétariat est assuré par la Commission Africaine de l'Énergie (AFREC). Cette conférence se réunit une fois par an;

- Travailler ensemble pour mettre en valeur les ressources énergétiques notamment hydroélectriques de l'Afrique en tant qu'option majeure d'énergie renouvelable pour assurer le développement durable, l'intégration régionale, la sécurité énergétique ainsi que l'éradication de la pauvreté ;

- Créer une Commission de coordination pour le développement des grands projets hydroélectriques intégrateurs ;

- Élaborer une Vision holistique et un Schéma Directeur de développement du secteur électrique du continent en s'appuyant sur

les politiques et programmes des Communautés Économiques Régionales en matière d'électrification afin de rationaliser l'utilisation des ressources énergétiques à moyen et long termes ;

- Renforcer et harmoniser les cadres juridiques et réglementaires et développer les capacités humaines en vue de soutenir le développement de l'énergie de façon durable;

- Créer un Fond Africain de l'Électricité comprenant un guichet spécifique dédié à l'électrification rurale dont une étude menée sous les auspices de la Commission de l'Union Africaine précisera les modalités de mise en oeuvre;

- Tenir, sous les auspices de l'AFREC, l'assemblée générale constitutive de la Commission Électrotechnique Africaine de Normalisation (AFSEC).

V. RECOMMANDATIONS

Compte tenu de l'importance de l'énergie électrique dans le développement et l'intégration du continent africain et de la convenance des mesures prises par la conférence, le Conseil Exécutif est invité à :

- Prendre note du rapport de la réunion des Ministres africains en charge de l'énergie électrique ;

- Féliciter les Ministres africains en charge de l'énergie électrique pour leur évaluation pertinente du sous-secteur et l'adoption d'un Plan d'Action global en vue de la relance du sous-secteur électrique en Afrique;

- Adopter la Déclaration d'Addis-Abeba des Ministres africains en charge de l'énergie électrique;

- Lancer un appel aux États membres afin qu'ils respectent leurs engagements d'accorder une priorité significative au secteur de l'énergie dans le cadre de leur politique de développement et notamment celui des stratégies de réduction de la pauvreté;

- Demander à la Commission, en collaboration avec la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque Africaine de Développement, la Commission Africaine de l'Énergie et les Communautés Économiques Régionales de tout mettre en oeuvre pour la réalisation de ce Plan d'Action;

- Demander au Président de la Commission de soumettre un rapport d'activités sur la mise en oeuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil Exécutif.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2006

Report of the first conference of African Union ministers in charge of electrical energy

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/4247

Downloaded from African Union Common Repository